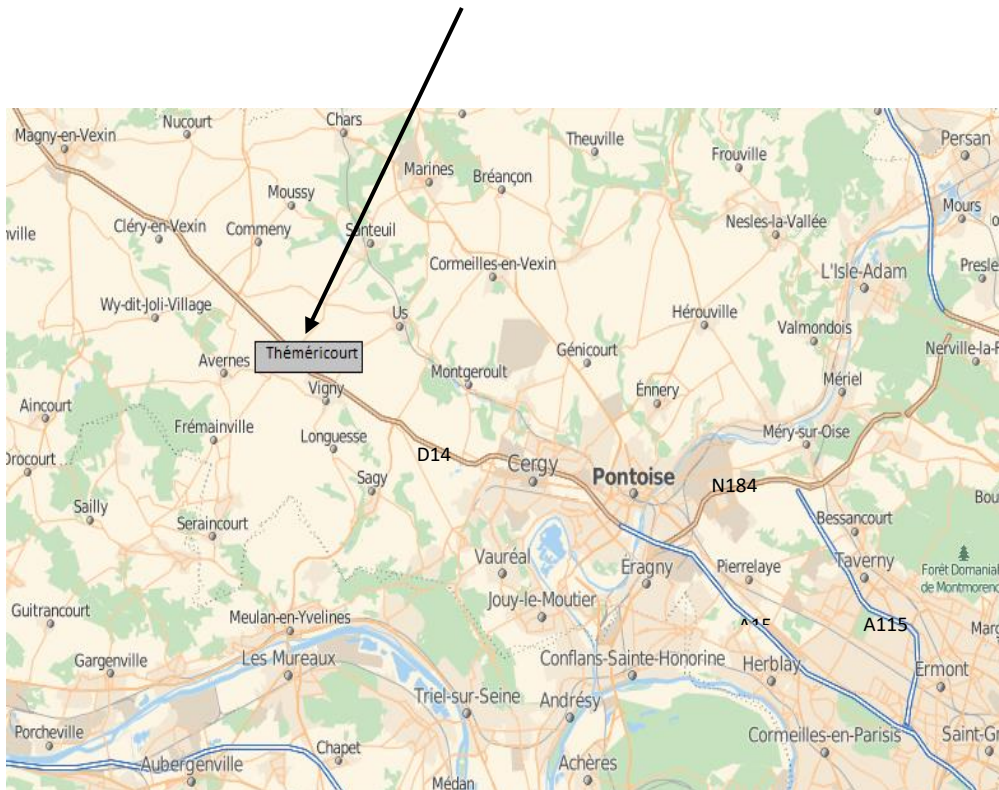


THEMERICOURT

au cœur du

Parc Naturel Régional Du Vexin Français

R.D. 14 sortie N°16



Ne pas jeter sur la voie publique

40 ème Brocante de Théméricourt

Dimanche 6 septembre 2026

Professionnels et amateurs

Foyer Rural « La Bergerie »

1, ruelle Barat

95450 Théméricourt

A retourner à :

Foyer Rural « La Bergerie » - 1, ruelle Barat - 95450 THEMERICOURT

Pour toutes informations complémentaires appeler le 06.20.70.84.04 (laissez un message si répondeur)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL :@.....

TELEPHONE/PORTABLE :

IMMATRICULATION VEHICULE :

PROFESSIONNEL ou PARTICULIER (rayer la mention inutile)

Pièces à joindre obligatoirement :

- Copie recto verso de la Carte Nationale d'Identité et/ou
- N° de Registre du Commerce (pour les professionnels).

Nature des marchandises vendues (mention obligatoire) :

.....

TARIF

10 € les 2 mètres

(tranches de 2 mètres minimum et 5 € le mètre supplémentaire)

Je réserve mètres représentant la totalité de l'emplacement demandé

Soit : €

Je joins un chèque libellé à l'ordre du Foyer Rural de Théméricourt.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L310-2, L310-8 et R-310.9 du code du commerce.

En tant que particulier, je m'engage sur l'honneur à ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à le / / 2026

Signature :

REGLEMENT

Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement

- RESPECTER LES MESURES BARRIÈRES S'IL Y A DES CONSIGNES DE LA PRÉFECTURE (MASQUE, GEL HYDROALCOOLIQUE, DISTANCIATION)
- **Particulier** : ne pas avoir acheté ces objets pour la revente (ce serait faire acte de commerce, vous ne pourriez plus être considéré comme 'particulier'),
- Indiquer le prix sur chaque article (mesure légale exigée pour la défense des consommateurs),
- Respecter l'environnement et la commune qui vous accueille,
- Tenir votre emplacement dans un parfait état de propreté : il est interdit de jeter au sol des papiers, cartons, gobelets ou quelque objet que ce soit ; tout déchet devra être mis dans le sac poubelle qui vous aura été fourni et déposé dans la benne mise à disposition,
- Remporter vos invendus ou les déposer dans la benne mise à la disposition des exposants en utilisant le sac poubelle qui vous aura été fourni,
- Vous soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la gendarmerie qui œuvre pour la sécurité de tous.

Les organisateurs se réservent la vente de comestibles

- Les stands de confiserie, alimentation, boisson et jeux sont strictement interdits, Le barbecue est strictement interdit.
- L'accueil des exposants s'effectuera **de 5h00 à 7h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte de la brocante jusque 18h00.** Tout emplacement réservé et non occupé à **07h30** sera considéré comme libre.
- La clôture de la brocante est prévue pour 18h00.
- Dans le cas où l'exposant ne participerait pas pour quelque raison que ce soit (intempéries comprises) à la brocante, il ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'organisateur.
- En cas d'annulation de la brocante par les organisateurs, le montant de la réservation sera remboursé.
- Les exposants déclarent avoir pris connaissance de ce règlement déchargeant les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives.

En cas de non-respect de ces règles, les exposants pourront être exclus de la manifestation sans délai et sans prétendre à quelque indemnité ou remboursement de toute nature.